

PREMIER MINISTRE

20 DEC. 2017

Secrétariat général  
de la défense  
et de la sécurité nationale

Paris, le  
N° ~~6369~~ /ANSSI/SDE/PSS/BQA

Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information

Bureau Qualifications et Agréments

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU STANDARD**

***NOKIA 9500 MICROWAVE PACKET RADIO en version 07.01.0B***

Logiciel embarqué dans le multiplexeur avec sa carte *COREVO*, version 34.09.00

***ALCATEL-LUCENT INTERNATIONAL***  
493 378 939 R.C.S. EVRY  
Route de Villejust, Nokia Paris Saclay,  
91 602 Nozay  
France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

**Fiche 1 :** Description du produit.

**Fiche 2 :** Conditions et limites de la qualification.

**Fiche 3 :** Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu la décision du 22 octobre 2014 portant délégation de signature (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale) ;

Vu l'instruction interministérielle n° 901/SGDSN/ANSSI du 28 janvier 2015, relative à la protection des systèmes d'information sensibles ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 2102 du 12 juillet 2013 sur la protection en France des informations classifiées de l'*UNION EUROPEENNE* ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 2100 du 1<sup>er</sup> décembre 1975 sur l'application en France du système de sécurité de l'*ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD* ;

Vu le *processus* de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société *NOKIA* portant le nom *NOKIA 9500 MICROWAVE PACKET RADIO* en version 07.01.0B respecte les règles fixées par les décrets n° 2010-112 du 2 février 2010 et n° 2015-350 du 27 mars 2015 et est qualifié au niveau standard sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 2.
- Art. 2 – La fonction chiffrement des paquets *ethernet* au niveau de la couche 1 du produit est agréée pour la protection des informations marquées *Diffusion Restreinte* ou classifiées au niveau *Diffusion Restreinte OTAN* ou *Restreint UE/UE Restricted*.
- Art. 3 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 4 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le *processus* de qualification d'un produit.

Guillaume POURARD  
Directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information



## Fiche 1

### Description du produit

#### Désignation et versions

Le produit qualifié est le logiciel *NOKIA 9500 MICROWAVE PACKET RADIO* en version 07.01.0B fourni par l'entreprise *NOKIA*. Cette qualification couvre le produit embarqué dans le multiplexeur avec sa carte *COREVO* en version 34.09.00.

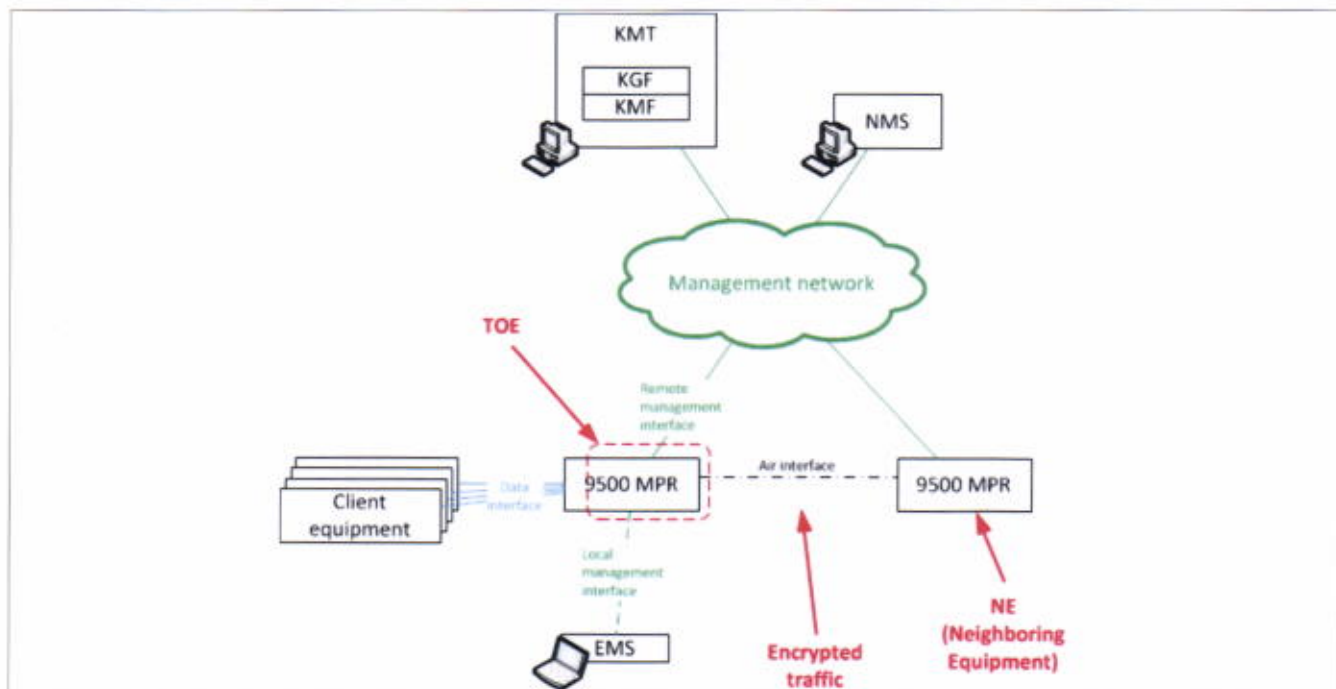


Figure 1. Cas d'usage classique du produit

#### Présentation générale

Le produit est un multiplexeur pour les faisceaux hertziens numériques, il supporte les technologies PDH<sup>1</sup>, SDH<sup>2</sup> et *ethernet* afin de transformer le multiplexage temporel (TDM<sup>3</sup>) en « paquets *ethernet* ». Le produit est une plateforme modulaire générique *ethernet* (niveau 2+) adaptée pour la diffusion / réception sécurisée de données par voie hertzienne tels les réseaux 2G, 3G, 4G, HSDPA<sup>4</sup> et *WiMAX*<sup>5</sup> vers les réseaux *metro ethernet*<sup>5</sup>.

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont :

- le chiffrement des paquets *ethernet* au niveau de la couche 1 ;
- l'identification et l'authentification des utilisateurs ;
- la journalisation des logs ;
- la redondance.

<sup>1</sup> Plesiochronous Digital Hierarchy.

<sup>2</sup> Synchronous Digital Hierarchy.

<sup>3</sup> Time-Division Multiplexing.

<sup>4</sup> High Speed Downlink Packet Access (3.5G, 3G+, H, turbo 3G) est un protocole de communication pour la téléphonie mobile.

<sup>5</sup> Réseau de télécommunications à haut débit basé sur le standard Ethernet qui permet de couvrir de larges zones géographiques.

## Fiche 2

---

### **Conditions et limites de la qualification**

---

#### **Conditions**

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. L'utilisateur du produit certifié respecte les objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [CDS], et en particulier la localisation du produit dans une zone sécurisée afin de prévenir toute manipulation non autorisée.
- C2. Les guides d'installation [GUIDE\_INSTALL], d'administration et utilisateurs [GUIDE\_UTIL] sont mis en œuvre lors du déploiement, de la configuration et de l'utilisation du produit tout le long de son cycle de vie.
- C3. Le multiplexeur 9500 MPR est paramétré selon le *CERTIFIED SECURE MODE* [GUIDE\_INSTALL] de manière à être conforme à la configuration évaluée telle que spécifiée dans [CDS].
- C4. Le réseau d'administration est protégé en intégrité, confidentialité, authentification et anti-rejeu, en outre, les tâches d'administration sont réalisées depuis des postes sécurisés comme précisé dans la cible de sécurité [CDS].
- C5. Les clés générées pour la sécurisation des sessions MPT répondent aux recommandations de l'ANSSI [CRYPTO].
- C6. Les mots de passe respectent les règles préconisées à la page 67 du guide d'installation *CERTIFIED SECURE MODE* [GUIDE\_INSTALL].

#### **Limites**

- L1. Seules les fonctions décrites dans la fiche 1 sont couvertes par la présente décision de qualification.

### Fiche 3

#### Base documentaire de la qualification

##### Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur <a href="https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus">https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus</a>
[LPM]	Décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>
[II 901]	Instruction interministérielle n° 901/SGDSN/ANSSI du 28 janvier 2015, relative à la protection des systèmes d'information sensibles. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/">https://www.legifrance.gouv.fr/</a> .
[IGI 2100]	Instruction générale interministérielle n° 2100 du 1er décembre 1975 sur l'application en France du système de sécurité de l'Organisation du traité de l'atlantique nord.
[IGI 2102]	Instruction générale interministérielle n° 2102 du 12 juillet 2013 sur la protection en France des informations classifiées de l'Union européenne

##### Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Rapport technique d'évaluation, AMOSSYS <ul style="list-style-type: none"> <li>- référence : OPPIDA/ ETR-LAPLACE-1.01</li> <li>- version : 1.01</li> <li>- en date du : 14 septembre 2017</li> </ul>
-------	---

##### Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification, référence : ANSSI-CC-2017/57 en date du 5 octobre 2017
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur <a href="http://www.ssi.gouv.fr">www.ssi.gouv.fr</a> . <ul style="list-style-type: none"> <li>- version : 2.03</li> <li>- en date du : 21 février 2014</li> </ul>

##### Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDE_INSTALL]	<i>CERTIFIED SECURE MODE – Software Erase and Reload for radios and μSD manual</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- référence : 3DB 19419SDAATQZZA</li> <li>- version 1</li> <li>- en date du : 15 avril 2017</li> </ul> <i>Hardware Installation and Replacement Manual</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- référence : 3DB19285ADAATQZZA</li> <li>- version 1</li> <li>- en date du : 15 avril 2017</li> </ul>
-----------------	---

<p><b>[GUIDE_UTIL]</b></p>	<p>Guide d'utilisation du produit : <i>CERTIFIED SECURE MODE – User Manuel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence : 3DB19420SDAATQZZA</li> <li>- version 1</li> <li>- en date du : 19 septembre 2017</li> </ul>
<p><b>[CDS]</b></p>	<p>Cible de sécurité, <i>NOKIA, 9500 MICROWAVE PACKET RADIO (MPR)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- référence : 3DB19413AAAADTZZA</li> <li>- version : 0.16</li> <li>- en date du : 19 septembre 2017</li> </ul>